



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministère de l'Action
et des Comptes publics
139, rue de Bercy – Télédéc 146
75572 – PARIS CEDEX 12

PARIS, le 4 mai 2018

Objet : Préavis de grève – Journée du 22 mai 2018 - Recommandé avec AR

Monsieur le Ministre

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par l'UIAFP-FO pour la journée du mardi 22 mai 2018. Compte tenu de l'aménagement du temps de travail et de l'organisation des services, cette grève commencera pour certains agents, le lundi 21 mai 2018 à 20 heures et se terminera, pour d'autres, le mercredi 23 mai 2018 à 8 heures.

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, l'UIAFP-FO rappelle son rejet d'une vision de l'avenir de la Fonction publique et de ses services se réduisant au dogme permanent de la réduction de la dépense publique.

Elle rappelle son opposition aux orientations dans les chantiers pour « refonder le contrat social avec les agents ». Elle exige notamment le maintien du CT et du CHSCT, ainsi que le rôle et les compétences des CAP.

L'UIAFP-FO sera très vigilante sur les conclusions du Comité Action Publique 2022 et s'opposera à toutes velléités de privatisation de missions de Service public.

Elle revendique :

- Une négociation salariale immédiate pour revaloriser de 16 % la valeur du point d'indice, et ainsi rattraper des pertes subies.
- Le maintien et l'amélioration du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers.
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan de départs « volontaires » destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions.
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels pour combattre la précarité et non un accroissement des non-titulaires comme le préconise le gouvernement.

.../...

- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle.
- L'abrogation du jour de carence.
- Un système pérenne de compensation de la hausse de la CSG.
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et du Code des pensions civiles et militaires et de la CNRACL.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Christian GROLIER,
Secrétaire Général.

Copie pour information à M. Olivier DUSSOPT